

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALES
DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 17 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 17 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 9 janvier 2020, s'est réuni à 16h à la salle du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Christian PRAUD

Conseillers présents : Françoise BOURGOIN, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Jean GROSSIN, Paul JAUFFRIT, Anna-Marie LE BIHAN, Dominique MALARY, Michel MARTINEAU, André MENUET, Dominique MICHAUD, Michèle MIERZWA, Monique MOIZEAU, Danielle PERROCHEAU, Christian PRAUD, Michelle SARRAZIN.

Conseillers absents et excusés : Christophe CHABOT, Céline DELOMME, Hervé BESSONNET, Françoise BLANCHARD, François BLANCHET, Sylvie DIEULANGARD, Jean-Paul ELINEAU, Henri GUEDON, Nadège GIRAUD, Yvon MANCEAU, Nathalie PLANTADE, Sabrina PROUTEAU, Michèle RICHARD, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Sabrina PROUTEAU à Anna-Marie LE BIHAN, Céline DELOMME à Michèle SARRAZIN, Nadège GIRAUD à Christian PRAUD.

Participait également sans voix délibérative : Denise RENAUD et Loïc Naulet.

Dominique MALARY est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

I – FINANCE	3
1 – Approbation du Budget Primitif 2020	3
II – ADMINISTRATION GENERALE	3
2 – Modification des contrats de séjour de la Résidence « Les Primevères »	3
3 – Modification du règlement intérieur de la Résidence « Les Primevères »	4

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,
désigne comme secrétaire de séance Monsieur Dominique MALARY.

I – FINANCE

1 – Approbation du Budget Primitif 2020

Le Conseil d'Administration
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le débat d'orientations budgétaires du 28 novembre 2019,
Vu les projets de budgets présentés
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les budgets primitifs 2020, tels que présentés ci-dessous :

⇒ Budget PRINCIPAL :

Section de Fonctionnement : 88 935,00 €

Section d'Investissement : 0,00 €

⇒ Budget Annexe C.H.T. :

Section de Fonctionnement : 63 590,00 €

Section d'Investissement : 45 400,00 €

⇒ Budget Annexe EHPAD :

Section de Fonctionnement : 170 850,00 €

Section d'Investissement : 125 400,00 €

⇒ Budget Annexe Résidence Autonomie Les Primevères :

Section de Fonctionnement : 425 581,72 €

Section d'Investissement : 92 556,20 €

⇒ Budget Annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :

Section de Fonctionnement : 67 284,00 €

Section d'Investissement : 0,00 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

II – ADMINISTRATION GENERALE

2 – Modification des contrats de séjour de la Résidence « Les Primevères »

Le Conseil d'Administration
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le rapport
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le nouveau contrat de séjour de la résidence les Primevères,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces contrats.

3 – Modification du règlement intérieur de la Résidence « Les Primevères »

Le Conseil d'Administration

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le rapport

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le nouveau règlement intérieur de la résidence les Primevères,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

Givrand le 27 janvier 2020

Le Président,

Christophe CHABOT



Affiché le : 29 JAN. 2020

Publié le : 29 JAN. 2020